

Rachel SILVERA

**ARTICULATION DES TEMPS ET
EGALITE FEMMES / HOMMES :
UN ENJEU DE SOCIETE.**

Journée autour de l'articulation des temps

CIDFF Haute Garonne

17 décembre 2009

SOMMAIRE

- **Introduction** : l'articulation entre vie professionnelle et familiale : un enjeu central pour l' égalité
- **La situation générale en France en matière d'articulation des temps : des contradictions**
 1. Des inégalités persistantes en matière de temps
 2. Des politiques temporelles contradictoires
 3. Des avancées dans l' articulation des temps
- **Conclusion : 4 axes d' intervention**

Introduction

Malgré (et à cause de) la progression de l'activité féminine et des taux de fécondité, le rapport au temps et au travail des hommes et des femmes restent différenciés.

Parler de l'articulation des temps, c'est prendre en compte les temps de travail, domestique et familial, de loisir, temps citoyen et temps pour « soi ».

Ces questions élargissent le thème du temps à l'accès aux congés (familiaux ou thématiques) et aux services (enfants et personnes dépendantes). Il s'agit à la fois des politiques publiques mais aussi des arbitrages dans le partage des temps au sein des couples qui n'est pas qu'une question « privée ».

La situation en France en matière d'articulation des temps

Une situation paradoxale :

1. D' un côté, le maintien d' inégalités et de mesures défavorables à l' articulation des temps...
2. De l' autre, des mesures d' accompagnement en matière de temps, de services d' accueil et de l' égalité... .

1. Des inégalités persistantes :

Le constat : le poids du temps contraint reste supérieur pour les femmes

Selon l'enquête « emploi du temps » 1999 de l'INSEE, 80% des tâches domestiques sont effectuées par les femmes. Selon l'enquête de l'INED (2008), rien ne bouge : 8 /10 femmes en couple s'occupent du repassage ; 7/10 des repas ; la moitié du ménage et des courses !

L'arrivée d'un enfant renforce ces inégalités : par exemple pour les repas, parmi les couples sans enfant, ce sont les femmes qui s'en occupent dans 6/10, mais plus de 7/10 sont dans ce cas en présence d'un enfant!

Temps sociaux par jour (Insee 1999)

Activités	Hommes	Femmes
Temps physiologique	11h59	12h14
Temps contraints dont :	6h36	7h01
Temps professionnel (étude, formation , trajet)	4h12	2h38
Temps domestique	2h24	4h23
Loisirs	3h55	3h17
Sociabilité	57	56
Trajets (hors travail)	35	35

Les temps contraints des couples bi-actifs (d'après Insee 1999)

CSP des femmes	Temps de travail (dont transport)			Temps domestique			
	Hommes (toutes CPS)	Femmes	Ecart	Hommes (toutes CPS)	Femmes	Part des femmes	Ecart
Cadres	9h51	8h55	58	1h24	2h30	64%	1h06
Employées	9h33	7h58	1h35	1h26	3h21	71%	1h55
Ouvrières	9h27	8h22	1h05	1h20	3h32	73%	2h12
Ensemble	9h42	8h16	1h26	1h23	3h10	70%	1h47

1. L'ex APE : un choix ou un piège?

- En 2007, l'ex-APE concernait 600 000 bénéficiaires (98% de femmes), dont la moitié serait restée active sans cette mesure.
- si 76% des femmes ont un emploi avant l'ex-APE, elles ne sont plus que 51% dans ce cas à la sortie du dispositif (Credoc).
- Le nombre d'inactives passe de 4% à 27%, alors que les 3/4 des femmes envisageaient de reprendre un travail après cette interruption (Dares).

2 - Les politiques temporelles en matière d'égalité : un bon exemple des contradictions françaises

Trois périodes :

- 1.« L'ignorance du genre » à travers le développement du temps partiel
- 2.Une prise de conscience lente des enjeux de l'égalité : la RTT
- 3.Bilan contrasté de la RTT du point de vue des salarié-e-s

Temps partiel : quel bilan ?

Le temps partiel : une politique des années 90 de créations d'emploi ou d'articulation des temps pour les salarié-e-s ??

En fait, surtout développement du TTP subi (horaires décalés, sous-emploi), féminisé (82%) et peu qualifié... Quelles mesures adoptées pour limiter ce recours ? (pourquoi compenser l'emploi précaire mais pas le TTP subi ?)

Certes la logique temps choisi existe... mais à quel prix ?? (carrière, promotion, retraite partielles aussi...) Est-ce un choix possible pour des hommes et pour *tous* les cadres??

Le temps partiel en 2008

Durée du TTP	Femmes en emploi à TTP en %	Hommes en emploi à TTP en %	Part des femmes dans le TTP en %
Total	29,4	5,8	82
- de 15 h	4,5	1,1	78,3
15 à 29 h	15,8	3,1	82
+ 30 h	9,1	1,5	84,1

Les effets des 35 heures

La RTT a été davantage plébiscitée par les femmes mais bilan contrasté....

- Des effets négatifs en termes de conditions de travail notamment pour les moins qualifié(e)s (flexibilité, intensification, délais de prévenance non respectés...)
- Des effets positifs en termes de temps hors travail pour les plus qualifié(e)s et les personnes ayant des contraintes familiales (mieux gérer et maîtriser son temps hors travail... quitte à rendre le temps domestique encore plus invisible !). Mais certains pères disent avoir consacré plus de temps aux enfants...

3 - Des innovations en matière d'articulation des temps

Accueil des enfants :

- Moins de 3 ans environ 40%
 - Crèches (10%)
 - Assistants maternels (20%)
 - Écoles maternelles des 2-3 ans (29% de cette tranche d'âge)
- De 3 à 6 ans : près de 100% en maternelles
- Horaires d'ouverture des structures plus souples que chez nos voisins (gardes péri-scolaires de 7 à 8 h30 et de 16h30 à 18 h dans certaines municipalités ; cantines...)
- Développement de crèches à horaires « souples » et des modes d'accueil relais (Gepetto, Domino...)

3 - Des innovations en matière d'articulation des temps

- **Développement d'expériences locales de bureaux des temps** : concertation en vue d'harmoniser les horaires des services (administration, scolaires, transports...) et des entreprises... pour faciliter la vie des usager –e-s; recherche d'un équilibre pour ne pas « déplacer » la flexibilité d'un groupe de salariés (usagers) à un autres (salariés, employés communaux...).
- **Implication des entreprises dans la parentalité** : dans les modes d'accueil (ex: Pimprenelle RATP; crèches inter-entreprises...); services aux salariés (conciergerie); financement de services; aménagement des horaires (heures de réunion...). Ex : ville de Rennes

Conclusion: 4 pistes de réflexion

- **Renforcer le rôle de l'État et des collectivités territoriales** : vers un droit d'accueil pour tout enfant ; vers une remise à plat des congés parentaux (par ex : 6 mois par parent, non transférable et rémunérés 80% du salaire) ;
- **Valoriser le rôle des pères** (remettre en cause le principe «compétence = présentéisme et disponibilité totale ») ;
- **Impliquer les entreprises et les représentants des salariés** : vers un véritable aménagement du temps de travail ; vers une vraie prise en compte de la parentalité ;
- **Ouvrir le débat sur tous les temps sociaux...** il n'y a pas que le travail et la famille !!